

BMO Financial Group
Rapport sur l'impact
des obligations
durables 2025



À propos du programme d'obligations durables de BMO

Le présent rapport donne un aperçu du programme d'obligations durables de BMO. Il décrit les types d'entreprises qui reçoivent un soutien financier dans le cadre du programme et, lorsque l'information est accessible au public, les répercussions positives associées à ces émissions, pour la période d'un an terminée le 31 juillet 2025.

En avril 2024, nous avons publié un [cadre d'obligations durables de BMO](#) mis à jour, qui s'applique à l'ensemble des obligations durables, des obligations vertes, des obligations de transition et des obligations sociales émises par BMO depuis le mois d'avril 2024. Les émissions précédentes, y compris l'obligation Women in Business et le billet vert structuré de BMO mentionnées dans le présent rapport, ont été effectuées conformément au [cadre de financement durable de BMO \(2019\)](#), et nous continuons à en gérer le produit en fonction de ce cadre.

Dans ce rapport

Nous, notre, nos, Banque et BMO désignent la Banque de Montréal et ses filiales.

Période visée

Couvre la période d'un an terminée le 31 juillet 2025. Le rapport précédent, qui couvrait la période d'un an terminée le 31 juillet 2024, a été publié en décembre 2024.

Données

Sauf indication contraire :

- les données sont au 31 juillet 2025;
 - les nombres peuvent avoir été arrondis;
 - les montants sont en dollars canadiens.
- ◆ KPMG a fourni une assurance limitée à l'égard de ces résultats en 2025. Le Rapport d'assurance limitée indépendant de KPMG se trouve sur notre [site Web](#).

Pour en savoir plus

- Rapport Climat et durabilité
- Rapport annuel aux actionnaires
- Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

Obligations du programme

Nous avons deux émissions en circulation dans le cadre de notre programme d'obligations durables en date du 31 juillet 2025 :

| Émission | Date d'émission | Date d'échéance | Montant émis | Utilisation du produit | Code ISIN |
|--|-----------------|-----------------|--------------|--|--------------|
| Obligation Women in Business de BMO | 10 mars 2021 | 10 mars 2026 | 750 M\$ CA | Entreprises détenues par des femmes, y compris les microentreprises et les petites et moyennes entreprises | CA06368DPC25 |
| Billet vert structuré | 19 mars 2024 | 19 mars 2034 | 50 M\$ US | Actifs verts admissibles | XS2782779685 |

Émission d'une obligation autochtone par BMO

Le 27 octobre 2025, BMO a émis une obligation autochtone à taux fixe, puis flottant, à 4 ans remboursable par anticipation (4NC3) d'une valeur de 200 millions de dollars canadiens, ce qui fait de BMO la première banque nord-américaine à émettre une obligation labellisée autochtone pour soutenir les entreprises et les communautés autochtones, en accord avec le cadre d'obligations durables de BMO. Le cadre est conforme aux Principes applicables aux obligations sociales actuels de l'International Capital Markets Association (ICMA) et a reçu une cote « Très bonne » de Moody's dans son deuxième avis.

Au moment de l'émission, et au 31 octobre 2025, tous les produits ont été entièrement attribués à des entreprises appartenant à des Autochtones, à des bandes, à des conseils et à des gouvernements des peuples autochtones admissibles. Les prêts de BMO sous-jacents à l'obligation soutiennent un éventail de besoins de financement, y compris le développement d'infrastructures communautaires (p. ex., salles communautaires, développement à usage mixte, logements, écoles) et le soutien aux dépenses en immobilisations générales. Les communautés autochtones soutenues par l'obligation sont concentrées dans l'Ouest du Canada (Alberta, Manitoba, Saskatchewan et Colombie-Britannique) et comprennent des communautés à travers le pays.

Le Bureau de la durabilité de BMO, les équipes Finance durable et Financement, ainsi que les Services bancaires aux Autochtones, ont examiné et vérifié tous les prêts auxquels le produit a été affecté. BMO Marchés des capitaux a agi en tant qu'agent principal et Cedar Leaf Capital Inc., le premier courtier en valeurs détenu majoritairement par des Autochtones au Canada, en tant que cogestionnaire de l'émission.

Bien que l'émission ait eu lieu après la période visée par le présent rapport (31 juillet 2025), les renseignements sur cette émission sont inclus à titre informatif. Des renseignements plus détaillés sur l'utilisation du produit et les répercussions seront fournis dans le Rapport sur l'impact des obligations durables 2026 de BMO, et des mises à jour annuelles seront publiées par la suite, jusqu'à l'échéance.

Utilisation du produit des obligations

Des montants équivalents au produit net de l'obligation Women in Business et du billet vert structuré de BMO sont actuellement utilisés pour faciliter l'accès à des prêts ou consentir des prêts au titre du financement de projets, des prêts de nature générale pour les entreprises ou du capital-investissement, qui sont alignés sur notre [cadre de financement durable de BMO \(2019\)](#).

Au 31 juillet 2025, la totalité ◆ du produit de chacune des obligations mentionnées ci-dessus avait été affectée aux catégories d'actifs admissibles. Veuillez consulter le [cadre de financement durable de BMO \(2019\)](#) pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité des obligations en circulation.

| Catégorie d'actifs | Critères du cadre de financement durable de BMO (2019) | Obligation Women in Business de BMO | Billet vert structuré |
|--|---|-------------------------------------|-----------------------------|
| Crédit aux entreprises détenues par des femmes | Octroi de prêts ou de financement à des micro, petites et moyennes entreprises (PME) (ventes annuelles de moins de 50 millions d'euros) dont au moins une femme est propriétaire, ou à des entreprises autres que des PME dont au moins un tiers des propriétaires sont des femmes. | ◆ 100 % du produit attribué | |
| Énergie renouvelable | Octroi de crédit pour des installations, des infrastructures et du matériel réservés à la production, au transport et à la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables comme l'énergie solaire, éolienne, tidal et géothermique, ou de biomasse résiduelle, dont les émissions directes sont inférieures à 100 g CO ₂ /kWh et la puissance d'énergie hydroélectrique est inférieure à 25 MW. | | ◆ 100 % du produit attribué |

◆ KPMG a fourni une assurance limitée à l'égard de ce résultat.

Résumé du financement pour 2025

Obligation Women in Business de BMO

En 2025, le produit de l'obligation Women in Business de BMO a soutenu des entreprises détenues par des femmes dans neuf provinces du Canada. Ces entreprises couvrent un éventail diversifié de plus de 11 secteurs d'activité, y compris l'immobilier, l'agriculture, l'hébergement, les soins de santé, la fabrication, la finance et plus encore.

Billet vert structuré de BMO

Le billet vert structuré finance un portefeuille diversifié de 13 projets d'énergie renouvelable à l'échelle des services publics aux États-Unis, y compris des actifs solaires, solaires avec stockage et éoliens.

Répercussions positives

Données d'impact pour 2025

Les impacts de l'affectation du produit de l'obligation Women in Business et du billet vert structuré de BMO s'établissent comme suit.

| Catégorie d'actifs | Indicateur d'impact | Évaluation de l'impact |
|--|--|------------------------|
| Crédit aux entreprises détenues par des femmes | Financement d'entreprises appartenant à des femmes | ◆ 279 |
| | Soutien à des femmes propriétaires d'entreprise | ◆ 299 |
| Énergie renouvelable | Financement de capacités de production d'électricité renouvelable (en MW) ¹ | ◆ 191 |

◆ KPMG a fourni une assurance limitée à l'égard de ce résultat.

¹ Reflète la part proportionnelle de BMO de l'impact prévu du projet, calculée en fonction du montant du financement du billet vert attribué en pourcentage du total des besoins de financement du projet au moment de l'émission de titres de créance.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives et d'autres mesures financières

Le Rapport sur l'impact des obligations durables est fourni à titre informatif seulement et son contenu peut changer sans préavis.

La Banque de Montréal (la « Banque ») n'assume aucune responsabilité ni obligation quant à la révision des énoncés contenus dans le présent document, que ceux-ci soient touchés ou non par de nouvelles données, des événements futurs ou d'autres facteurs. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera faite relativement à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité des renseignements contenus dans les présentes. La Banque n'accepte aucune responsabilité quant aux pertes ou aux dommages subis découlant de l'utilisation des renseignements contenus dans le présent document.

Rien dans le présent document ne constitue une offre de vente ou une sollicitation d'achat ou de souscription d'un titre ou d'un autre instrument de la Banque ou de ses sociétés affiliées, ou ne constitue une invitation, une recommandation ou une incitation à entreprendre une activité de placement, ou n'en fait partie, et aucune partie du présent document ne doit servir de base à une décision de contrat, d'engagement ou de placement, quelle qu'elle soit. Les offres de vente, les ventes et les sollicitations d'offres d'achat ou d'achat de titres émis par la Banque ou une de ses sociétés affiliées ne peuvent être faites ou conclues qu'en vertu du matériel d'offre approprié, préparé et distribué conformément aux lois, aux règlements, aux règles et aux pratiques du marché des territoires dans lesquels de telles offres, sollicitations ou ventes peuvent être effectuées. Il faut demander l'avis d'un professionnel avant de prendre la décision d'investir dans des titres. Le présent document n'est pas destiné à être distribué ou utilisé par une personne ou une entité dans un territoire où une telle distribution ou utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation. Le présent Rapport sur l'impact des obligations durables peut contenir des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act de 1995 et les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives contenues dans le présent document peuvent comprendre, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'intention de la Banque de mettre à jour chaque année son Rapport sur l'impact des obligations durables afin de tenir compte des changements apportés aux portefeuilles d'actifs pertinents, les répercussions économiques, environnementales et sociales, y compris les répercussions estimées associées aux projets ou aux actifs financés ou refinancés avec le produit des obligations émises dans le cadre du programme d'obligations durables de la Banque, et ses objectifs, ses priorités, ses stratégies, ses actions futures, ses cibles ou ses attentes. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par des mots tels que « devoir », « croire »,

« s'attendre à », « anticiper », « projeter », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « s'engager », « viser » et « pouvoir ».

En raison de leur nature, les déclarations prospectives exigent que la Banque formule des hypothèses, et comportent des risques et des incertitudes de nature aussi bien générale que particulière. Certaines déclarations faites dans le présent document reposent sur un plus grand nombre et un plus grand niveau d'hypothèses et d'estimations, et s'inscrivent dans un horizon plus long que bon nombre de nos déclarations obligatoires.

Ces hypothèses et estimations sont très susceptibles de changer au fil du temps. De plus, la stratégie de carboneutralité de la Banque demeure en cours d'élaboration, et les données qui la sous-tendent demeurent sujettes à évolution au fil du temps. Il existe un risque appréciable que les prévisions, pronostics, conclusions ou projections de la Banque se révèlent inexacts, que les hypothèses de la Banque soient erronées et que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces prévisions, pronostics, conclusions ou projections.

La Banque conseille aux lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives étant donné qu'il y a un risque important que les hypothèses sous-jacentes puissent se révéler inexactes et que les résultats, les conditions, les actions ou les événements réels futurs pourraient différer sensiblement des cibles, engagements, ambitions, plans ou objectifs exprimés dans ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter : l'évolution de nos portefeuilles de crédit au fil du temps; la difficulté à déterminer les actifs qui correspondent aux critères d'admissibilité en vertu du cadre d'obligations durables applicable et le risque que les projets admissibles ne soient pas achevés dans les délais prévus, ne soient pas achevés du tout, ou ne produisent pas les résultats initialement prévus par la Banque; et les autres facteurs énoncés dans le plus récent rapport annuel et les plus récents rapports trimestriels de la Banque qui pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs et sur sa capacité à anticiper et à gérer efficacement les risques découlant de tous ces facteurs. Nous tenons à souligner que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Ces facteurs doivent être pris en compte en plus d'autres incertitudes et événements potentiels, et de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives, verbales ou écrites, qui peuvent être faites, à l'occasion, par l'organisation ou en son nom, sauf si la loi l'exige.

Autres avis juridiques

Ce document comprend des divulgations volontaires sur les activités liées à la durabilité qui pourraient ne pas être, et qui ne sont pas obligatoirement, incorporées dans les divulgations obligatoires de la Banque lorsqu'elle emploie une définition de l'importance relative établie en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables afin de se conformer aux règles et aux règlements de divulgation promulgués par les organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents et aux normes d'inscription en bourse applicables.

Tout renseignement de tiers contenu dans le présent document ou utilisé d'une autre manière pour en extraire des renseignements est jugé raisonnable et fiable, mais aucune déclaration n'est faite et aucune garantie n'est donnée par la Banque quant à la qualité, à l'exhaustivité, à l'exactitude, à l'adéquation à un usage particulier ou à l'absence de contrefaçon de ces renseignements. Plus précisément, certaines mesures et d'autres renseignements contenus dans le présent rapport ont été tirés de sources tierces, que la Banque juge raisonnables. La Banque ne peut en aucun cas être tenue responsable (que ce soit à l'égard d'un contrat, d'un délit, d'un titre de participation ou autrement) de toute utilisation ou prise de décision ou de mesure par une partie qui s'appuie sur ces renseignements, ou de toute inexactitude ou erreur dans ces renseignements ou de toute omission à leur égard. Certains renseignements de tiers peuvent changer au fil du temps à mesure que les méthodes évoluent et sont peaufinées. Ces faiblesses inhérentes des méthodes actuelles et d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans les estimations et les opinions provenant des tiers et de la Banque. Bien que la Banque ne soit au courant d'aucune inexactitude concernant les données sur le secteur, les entreprises ou le marché présentées dans le présent document, ces données et estimations comportent des incertitudes, des risques et des hypothèses importants et peuvent changer en fonction de divers facteurs.

Les références de tiers, les références de sites Web et les liens contenus dans le présent document sont fournis à des fins de commodité seulement, et le contenu des sites Web mentionnés n'est pas intégré par renvoi au présent document. Ces références de tiers, références de sites Web et liens n'impliquent aucune affiliation, aucune commandite, ni aucun endossement.

Besoin d'aide?

Communiquez avec nous par courriel, à l'adresse sustainability@bmo.com.